



Maîtres des établissements privés 1^{er} degré

ANNEXE 4

**Demande de service à TEMPS PARTIEL
ANNUALISE**

QUOTITE DE 80 %

Au titre de l'année scolaire 2022/2023

- de droit
 sur autorisation

DIVISION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

CAEN ET ROUEN

DEPARTEMENT : CALVADOS MANCHE ORNE Eure SEINE-MARITIME (COCHER LA CASE CORRESPONDANTE)

1^{ère} demande

Renouvellement

Je soussigné(e),

NOM, prénom :

NOM patronymique :

Né(e) le : N° de téléphone personnel :

Titulaire d'un poste définitif : OUI NON

Affectation :

Sollicite pour l'année scolaire 2022/2023, le bénéfice d'un temps partiel annualisé à 80 % soit :

✓ Une période travaillée à 75 % pendant 29 semaines

début d'année fin d'année

✓ Une période travaillée à temps complet pendant 7 semaines

début d'année fin d'année

Dans la perspective du mouvement de l'emploi 2022 : je ne sollicite pas de mutation

je sollicite une mutation

Dans l'éventualité où le temps partiel 80 % annualisé ne pourrait vous être accordé, souhaitez-vous bénéficier d'un temps partiel à 75% hebdomadaire ? OUI NON

Ale

Signature de l'intéressé(e)

Avis du chef d'établissement

Favorable

Défavorable (à motiver)

.....

.....

Ale

Signature et cachet obligatoire